

Entre montagne e mar grana lo fotsòl qui ganha *Itxaso eta mendian artean zangobaloiak du irabazten*

RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

**DISTRICT DE FOOTBALL
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

2021 - 2022



District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

SOMMAIRE

I – Dispositions Générales	3
Article 1 – Informations	3
Article 2 – Compétitions organisées	3
Article 3 – Journées d'accueil	3
Article 4 – Engagements via Footclubs.....	3
Article 5 – Horaires des matchs	3
Article 6 – Les calendriers	4
Article 7 – Feuille de match toutes catégories.....	4
II – Catégorie U11	4
Article 8 – Organisation plateaux	4
Article 9 – 1 ^{ère} phase	5
Article 10 – Modifications intersaison	5
Article 11 – 2 ^{ème} phase	5
III – Catégorie U9/U8	6
Article 12 – Organisation plateaux	6
Article 13 – 1 ^{ère} phase	6
Article 14 – Modifications intersaison	6
Article 15 – 2 ^{ème} phase	6
IV – Catégories U7/U6.....	7
Article 16 – Organisation plateaux	7
Article 17 – 1 ^{ère} phase	7
Article 18 – Modifications intersaison	7
Article 19 – 2 ^{ème} phase	7

I – Dispositions Générales

Article 1 – Informations

Les catégories U6 à U11 sont gérées par la Commission Foot Animation.

Le contact officiel est : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

Le District doit être en copie des communications via les deux adresses suivantes :

- direction@footpyr64.fff.fr
- secretaire-general@footpyr64.fff.fr

Article 2 – Compétitions organisées

Le District organise les compétitions suivantes :

- Plateaux U11 ;
- Plateau U10F ;
- Plateaux U9/U8 ;
- Plateaux U7/U6 ;
- Plateau U7F ;
- Plateaux Futsal.

Un challenge Fétis U11 est organisé par l'AEF64.

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3 – Journées d'accueil

Les journées d'accueil par catégorie sont organisées suivant les directives de la Fédération Française de Football.

Article 4 – Engagements via Footclubs

Les dates limites des engagements par compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Les clubs peuvent engager leur(s) équipe(s) par catégories d'âge dans le Football à 5.

Engagement libre : choix du niveau de pratique effectué par les clubs (via Footclubs) :

- 4 niveaux de pratique pour la catégorie U11 (Excellence, N1, N2 et N3) ;
- 2 niveaux de pratique pour les catégories U9 et U8 ;
- 2 niveaux de pratique pour les catégories U7 et U6 .

Engagement retardataire :

Prise en compte avant la parution du calendrier des plateaux.

Article 5 – Horaires des matchs

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 10h00 pour les 3 catégories.

RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

2021-2022

En cas de problème d'installation, l'horaire peut être décalé à 9h00 sur demande du club recevant afin de pouvoir effectuer un 2^{ème} plateau à 11h sur le même terrain.
Les clubs visiteurs ne peuvent s'y opposer.

Article 6 – Les calendriers

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Engagements de la commission :

- Pas de plateau pendant les vacances scolaires (hors premier week-end) ;
- Pas de plateau les jours fériés sauf si jour de week-end (samedi ou dimanche) ;
- Pas de journée de rattrapage.

Modifications rencontres :

Aucune date « gelée » pour des manifestations (tournois, fêtes, voyage scolaire, matchs pro, etc...) :

- Si plateau non joué => entente entre les clubs pour le reporter sinon plateau annulé ;
- Toute demande de report ou annulation d'un plateau doit être effectuée dans le respect des règlements généraux.

Article 7 – Feuille de match toutes catégories

La feuille de match est à envoyer par mail (cf article 1 ci-dessus) avant le mardi qui suit le plateau, tout retard entrainera l'amende prévue dans le règlement tarifaire.

La feuille de match doit notifier seulement la présence des équipes et le nombre de joueurs par catégorie (pas de noms).

La feuille de match U11 doit notifier également les résultats des rencontres jouées.

II – Catégorie U11

Article 8 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

Les plateaux sont composés de 3 équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum ;

- 2 rencontres par équipes : 1 x 25 minutes (ou 2 x 12 minutes 30) ;
- Temps de jeu par enfant : moitié du temps de jeu ;
- Touche jouée à la main ;
- 1 pause coaching de 2 minutes peut être effectuée lors de chaque rencontre

En cas de plateau composé que de 2 équipes :

- Même temps de jeu de 50 minutes maximum ;
- 1 rencontre simple de 2 x 25 minutes ;

Arbitrage :

Si pas d'arbitre fourni par le club recevant (joueurs autres catégories), les rencontres doivent être arbitrées par l'éducateur de l'équipe ne jouant pas.

Le terrain :

Les rencontres se jouent sur un ½ terrain de foot à 11 avec une réduction en largeur de 1 à 2 mètres :

- Le point de penalty à 9 mètres de la ligne de but ;
- Une surface de réparation de 26m x 13m (10m en partant du poteau) doit être tracée (possibilité d'utiliser une autre couleur que le blanc).
- Buts de 6 mètres x 2 mètres

Participation joueurs :

Les rencontres se jouent à 8 contre 8.

L'équipe peut comporter 4 remplaçant(e)s. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie sur un arrêt de jeu. Les joueurs(ses) remplacé(e)s continuent de participer à la rencontre en qualité de remplaçant(e)s.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U10 + U11 + 3U9 maximum ;
- U10F + U11F + U12F + 3U9F maximum.

Article 9 – 1^{ère} phase

Constitution tous niveaux (Excellence, N1, N2 et N3) de la 1^{ère} phase :

- Engagement non limité ;
- Nombre de poules géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- Poules composées de 9 ou 12 équipes en priorité suivant le nombre d'équipes engagées.

Article 10 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité de changer leur(s) équipe(s) de niveau en effectuant la demande avant la dernière journée de la 1^{ère} phase.

Les clubs ont également la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) dans les niveaux N1, N2 et N3.

Article 11 – 2^{ème} phase

Constitution du niveau Excellence de la 2^{ème} phase :

- Nombre de poules géographiques défini en fonction des engagements et des résultats de la 1^{ère} phase ;
- Nombre d'équipes par poules : maximum 10 équipes soit 9 journées en matchs simples.

Constitution des autres niveaux de la 2^{ème} phase :

- Nombre de poules géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- Poules composées de 9 ou 12 équipes.
- Plateau de 3 équipes

III – Catégorie U9/U8

Article 12 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

- Les plateaux sont composés de 8 équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum ;
- 4 rencontres par équipes : 1 x 10 minutes + 1 x 10 minutes de jeu (atelier ou jeu réduit) ;
 - Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant
 - Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif :

Auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain :

Les rencontres se jouent sur un terrain de 40 mètres x 30 mètres avec une tolérance de 5 mètres en longueur et/ou largeur :

- Une zone protégée pour le gardien de but de 8 mètres ;
- Buts de 4 mètres x 1 mètre 50.

Participation joueurs :

Les rencontres se jouent à 5 contre 5 avec gardien de but et 2 remplaçant(e)s.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U8 + U9 + 3U7 maximum ;
- U8F + U9F + U10F + 3U7F maximum.

Article 13 – 1^{ère} phase

Constitution des niveaux de la 1^{ère} phase :

- Engagement non limité ;
- Nombre de plateaux géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisé avec les clubs lors des réunions de rentrée ;
- Chaque club ne peut aligner que 4 équipes maximum sur un même plateau.

Article 14 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) dans le 2^{ème} niveau. La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase.

Article 15 – 2^{ème} phase

Création d'un niveau « Excellence » :

- Engagement libre via Footclubs ;
- Participants : 1 équipe par club possédant 4 équipes dans la catégorie et 2 si 6 équipes et + ;
- Nombre d'équipes et poules géographiques défini en fonction des engagements ;

Constitution du 2^{ème} niveau :

- Nombre de poules géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisée par la commission.

IV – Catégories U7/U6

Article 16 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

- Les plateaux sont composés de 12 équipes avec un temps de jeu de 40 minutes maximum ;
- 3 rencontres par équipe : 1 x 10 minutes + 1 x 10 minutes de jeu (atelier ou jeu réduit) ;
 - Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant
 - Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif :

Auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un des deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain :

- Les rencontres se jouent sur un terrain de 30 mètres x 20 mètres :
- Une zone protégée pour le gardien de but de 8 mètres ;
 - Buts de 4 mètres x 1 mètre 50.

Participation joueurs :

- Les rencontres se jouent à 4 contre 4 dont 1 gardien de but ~~et 1 remplaçant(e)~~.
Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :
- U6 + U7 + 2U8 (sous classement) ;
 - U6F + U7F + U8F.

Article 17 – 1^{ère} phase

Constitution des niveaux de la 1^{ère} phase :

- Engagement non limité ;
- Nombre de plateaux géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisé avec les clubs lors des réunions de rentrée ;
- Le club recevant ne peut aligner que 6 équipes maximum.

Article 18 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s).
La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase.

Article 19 – 2^{ème} phase

Constitution du niveau :

- Nombre de poules géographiques sur 5 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisée par la commission.